

Technicien Son

Le technicien son réalise l'installation, la mise en oeuvre, le paramétrage, le réglage et le suivi technique des matériels et équipements nécessaires aux spectacles et événements. Il assure la maintenance courante et l'entretien des matériels.

- ✦ Du 2 octobre 2025 au 24 septembre 2026
- ✦ 1687 heures de formation / 35h semaine
- ✦ 14 stagiaires maximum
- ✦ Titre professionnel de niveau 4 inscrit au RNCP
- ✦ Site de Carquefou



Public visé

- ✦ Personnes en recherche d'emploi
- ✦ Personnes placées sous main de justice après validation d'un projet d'insertion professionnelle
- ✦ Salariés (CPF de transition professionnelle)
- ✦ Candidat individuel souhaitant accéder à tout ou partie des modules.

Public prioritaire

- ✦ Personnes sortant d'une formation PREPA et dont le projet est validé
- ✦ Personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation emploi (BOETH)
- ✦ Public peu qualifié

Niveau d'expérience préalable

- ✦ Avoir validé un projet dans le secteur du spectacle vivant (stages ou autres expériences)

Prérequis

- ✦ Avoir plus de 18 ans à l'entrée en formation

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation s'orientent vers l'installation et la mise en oeuvre des systèmes de sonorisation. A savoir :

- ✦ Prendre en compte les documents dédiés aux demandes de sonorisation
- ✦ Préparer l'ensemble des matériels des systèmes son
- ✦ Installer et désinstaller des systèmes son
- ✦ Mettre en fonctionnement et configurer des systèmes son
- ✦ Effectuer les réglages des équipements son dédiés à la scène
- ✦ Effectuer les interventions techniques pendant l'exploitation
- ✦ Effectuer la maintenance des équipements de sonorisation

Programme

✦ Enseignements techniques

Documents techniques, Acoustique et perception sonore, Chaîne électro-acoustique, Matériel et équipements de sonorisation, Câblage et connectique, Consoles / amplifications / enceintes / périphériques, Systèmes de diffusion audio, Capteurs et système HF, Installations et mise en oeuvre des systèmes de sonorisation, Paramétrage et Préréglage des systèmes de sonorisation, Gestion des équipements dédiés au plateau et à la scène, Interventions techniques audio d'exploitation

✦ Enseignements électriques

Lois fondamentales, Technologie du matériel, Bilan de puissance, Préparation aux habilitations électriques

✦ Enseignements fondamentaux

Environnement professionnel, Histoire du spectacle, Droit du travail, Mathématique, Physique, Informatique, Electronique, Réseau informatique, Réseau audionumérique

✦ Enseignements sécurité

Sécurité des ERP, Prévention des risques auditifs et sonores, Sécurité incendie, Prévention des risques liés au travail en hauteur

Evaluation et suivi

- ✦ Evaluations tout au long de la formation (contrôle continu)
- ✦ Bilans collectifs et individuels,
- ✦ Suivi des périodes en entreprise,
- ✦ Enquêtes d'insertion professionnelle (post-formation)

Moyens pédagogiques

- ✦ Des moyens techniques pour un apprentissage en conditions réelles : plateaux techniques entièrement équipés, matériel d'éclairage, de sonorisation et de distribution électrique, salles de cours équipées de tableaux interactifs, atelier de maintenance
- ✦ Prêt d'un ordinateur portable durant la totalité de la formation
- ✦ Equipement de Protection Individuelle fourni à l'entrée en formation
- ✦ Des formateurs tous professionnels en activité dans les différents domaines du spectacle vivant
- ✦ Cours théoriques et pratiques, mises en situation professionnelle

Modalités d'admission

Conditions d'accès

- + Avoir un état de santé compatible avec le métier visé ou bénéficier d'une prise en charge
- + Déposer un dossier de candidature complet (accessible sur le site internet : www.staff.asso.fr)
- + Pour les étrangers, avoir un titre de séjour permettant le suivi de la totalité de la formation

Conditions d'accès pour demandeur d'emploi

- + Avoir levé les freins à l'entrée en formation (budget, logement, garde d'enfants, transport, etc)
- + Ne pas avoir bénéficié d'un parcours certifiant financé par une Région dans les deux années précédentes

Modalités de sélection

- + Tests écrits (niveau fin de troisième)
- + Jury de sélection : entretien individuel

Contenu des tests écrits

- + Mathématiques : les 4 opérations ; pourcentages ; produits en croix ; carrés d'un nombre ; fractions ; équations à une inconnue ; règles de calculs d'aires, volumes et de périmètres ; suites logiques ; conversions ; racines carrées ;
- + Français : orthographe et grammaire
- + Culture générale du spectacle vivant

Calendrier sélection 2025

- + Information collective : 29/01
- + 1ère période de sélection : 02/07 et 03/07
- + Date limite de candidature : 23/06

Sous réserve de places disponibles

- + 2e période de sélection : 29/08
- + Date limite de candidature : 21/08

Certification

Cette formation permet l'obtention d'un titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles : n° RNCP38480 en date du 21/12/2023.

La certification du titre de Technicien Son est acquise si le candidat valide la totalité des blocs de compétences, à savoir 5 blocs de compétences ci-après.

RNCP38480BC01

Préparer le matériel de sonorisation en fonction des documents techniques

RNCP38480BC02

Entretien et assurer la maintenance des équipements de sonorisation

RNCP38480BC03

Installer et désinstaller les équipements et les systèmes de sonorisation en fonction des demandes d'exploitation

RNCP38480BC04

Paramétrer et prérégler les équipements et les systèmes de sonorisation en fonction des documents techniques et des demandes du régisseur son

RNCP38480BC05

Assister le régisseur son durant l'exploitation et effectuer les interventions techniques selon ses directives

La certification organisée par l'organisme certificateur STAFF, intègre l'entretien final de certification. Lors de cet entretien, le jury de certification prend connaissance de l'ensemble des résultats relatifs au candidat et délibère sur l'obtention de la certification soit totale ou soit partielle.

Coût et financement de la formation

Demandeur d'emploi

Dispositif Région Pays de la Loire : 1 emploi = 1 formation

- + La Région des Pays de la Loire prend en charge la totalité du coût pédagogique de la formation
- + L'entrée en formation ouvre droit à une rémunération par la Région. Cette rémunération ne concerne pas les stagiaires ayant une autre possibilité d'indemnisation (France Travail...).
- + Le montage de la demande de prise en charge financière est gérée exclusivement par STAFF après la sélection.

Salarié

- + Le coût de la formation est de 18 483 euros
- + Pour tous les contrats salariés, consulter son employeur et son OPCO
- + Formation éligible au CPF

Particulier / financement individuel

- + nous contacter

STAFF

7 rue des petites industries 44470 CARQUEFOU

☎ 02 40 25 28 36

Nous contacter :

Accueil : contact@staff.asso.fr

Référent handicap : accompagnement@staff.asso.fr